

8 avril 2025

Réduction du poids des bouteilles propriétaires en verre de la filière V&S

Appel à projet Adelphe 2025



Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre des travaux de Recherche et Développement entamés par Adelphe depuis 2011 pour réduire les impacts environnementaux des emballages ménagers, et renforcés depuis le vote de la loi AGECE.

Cet appel à projets s'adresse aux metteurs en marché de la filière vins et spiritueux*, client d'Adelphe, ayant la volonté de porter un projet de réduction du poids d'une ou plusieurs bouteilles en verre dont ils sont propriétaires, mise(nt) en marché notamment en France.

**La filière Vins et Spiritueux inclut les vins tranquilles, les vins effervescents, les boissons spiritueuses et les vins d'apéritifs.*

Les dossiers de candidatures doivent être adressés à Adelphe au plus tard le 07/06/2025 – 23h59.

Contact privilégié : **Pauline Tabourel à p.tabourel@adelphe.fr**

Présentation d'Adelphe

Société de services agréée par l'Etat, Adelphe est un éco-organisme, à but non lucratif, dont la mission est de réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers graphiques ; particulièrement actif sur les filières des vins et spiritueux, des métiers de bouche et de la santé.

Grâce à l'écocontribution versée par les acteurs économiques de ces secteurs, Adelphe conseille les entreprises pour que leurs emballages soient mieux réduits-réemployés-recyclés, finance les collectivités locales pour collecter et trier ces emballages, et sensibilise ses publics sur les bonnes pratiques et les bons gestes à adopter.

Adelphe bénéficie par ailleurs d'importantes synergies avec Citeo, sa maison-mère, et met en œuvre des programmes d'actions communs pour atteindre les objectifs réglementaires fixés par l'Etat et l'Union Européenne.

En 2024, plus de 12 000 entreprises adhèrent à Adelphe et mobilisent plus de 80 millions d'euros pour développer ce modèle circulaire, contribuer à la décarbonation de l'économie et ainsi préserver l'environnement et la biodiversité.

Contexte

La loi AGECE, le projet de règlement européen PPWR, et le cahier des charges de la filière REP Emballages ménagers et Imprimés et papiers à usage graphique fixent un cadre ambitieux pour les emballages en France :

- A horizon 2030, - 15% d'emballages ménagers à usage unique par rapport à 2010 ;
- A horizon 2030, tous les emballages doivent être recyclables ;
- A horizon 2040, - 15% de déchets d'emballages par habitant par rapport à 2018 ;
- A horizon 2050, - 80% des émissions de CO2 pour le secteur de l'emballage.

Dans ce cadre, les travaux d'éco-conception des emballages tant au niveau de la prévention, de la réduction que de la recyclabilité s'accélèrent.

Adelphe souhaite accompagner ses clients entreprises de la filière Vins et Spiritueux à atteindre les objectifs réglementaires, à réduire l'impact environnemental associé à l'emballage majoritaire du secteur ; la bouteille en verre.

Appel à projets – Objectifs et principes

Adelphe souhaite renforcer les travaux réalisés sur la réduction des emballages, pour mieux cerner la possibilité technique, environnementale et économique de faire évoluer la conception des emballages ménagers.

Cet appel à projets s'adresse aux metteurs en marché de la filière vins et spiritueux, clientes d'Adelphe, ayant la volonté de porter un projet de réduction du poids d'une ou plusieurs bouteilles en verre dont ils sont propriétaires, mise(nt) en marché notamment en France.

Adelphe propose un accompagnement technique et financier dans la démarche de réduction du poids de la bouteille, ouvert à toutes les maturités de projets et à toutes les étapes associées menant à une réduction effective :

- Etudes amont : Consommateur, benchmark, acceptabilité...
- Conception : Travail de la forme, hauteur, pique, blason, crans de repérages...
- Développement : Essais / plans / maquette / moules / tirages verriers...
- Tests : Sur ligne / conditionnement / stockage / livraison...
- Action de valorisation de la réduction effective : Temps forts/outils/supports pour valoriser la démarche d'allègement à destination des adhérents, à destination des consommateurs finaux / communication presse...

Le nouveau poids cible de la bouteille objet du projet devra se situer :

- ✓ **Égal ou en dessous de 500g pour un vin tranquille de 75cl**
- ✓ **Égal ou en dessous de 835g pour un vin effervescent de 75cl**
- ✓ **Égal ou en dessous de 500g pour une boisson spiritueuse de 70cl**
- ✓ **Égal ou en dessous de 600g pour une boisson spiritueuse de 1L**
- ✓ **Égal ou dessous de 500g pour un vin d'apéritif de 75cl**

Les résultats des projets soutenus devront être traduisibles sous la forme d'enseignements (constats, conclusions, recommandations générales, bonnes pratiques, axes de travail...) permettant de faire évoluer à terme l'ensemble des emballages du secteur et d'améliorer la performance du dispositif. La reproductibilité de ces enseignements constitue une condition essentielle et déterminante du soutien d'Adelphe.

Par ailleurs, Adelphe doit pouvoir disposer des droits de propriété intellectuelle sur les enseignements des projets soutenus, de manière à pouvoir les diffuser au sein de synthèses publiques, et ce en vue de permettre aux acteurs du marché intéressés de s'approprier le contenu du projet et les principaux enseignements. Les prototypes et emballages développés resteront la propriété des industriels du projet.

1. **Dossier de candidature**

Les partenaires sont invités à constituer et à transmettre par voie électronique **le formulaire de candidature ci-joint Word + le tableau EXCEL ci-joint de projection des dépenses, au plus tard le 07/06/2025 – 23h59 à p.tabourel@adelphe.fr.**

Ces documents permettront de vérifier l'éligibilité du projet et d'effectuer la sélection, les dossiers réceptionnés hors des délais ne seront pas étudiés.

La sélection des projets et l'information aux candidats interviendra au plus tard le 13/06/2025. L'instruction des dossiers respectera les règles habituelles de confidentialité pour tous les documents transmis.

Adelphe informera l'ensemble des candidats de ses choix dès la sélection effectuée.

2. Sélection

Pour être analysés, les dossiers devront respecter les critères d'éligibilités présentés ci-dessous.

Au vu de ces dossiers éligibles, Adelphé sélectionnera en s'appuyant sur ses experts internes, les meilleurs dossiers au regard des critères suivants :

- ✓ Volumes d'emballages concernés ;
- ✓ Pourcentage de réduction

Aucun nombre minimum ou maximum de projets lauréats n'est prévu au présent appel à projets, mais la sélection devra respecter l'enveloppe budgétaire provisionnée par Adelphé sur 2025.

3. Contractualisation

Pour les projets retenus à l'issue de la phase d'évaluation, **une convention de partenariat sera établie entre les parties sur la base des Conditions Générales de Partenariat figurant en annexe.**

La signature des conventions se fera dès que possible après la sélection d'un dossier et par voie électronique.

Durée du projet

Le projet devra commencer à compter de l'annonce de la sélection des lauréats et se terminer au 31 décembre 2026 au plus tard.

Il est entendu que si des dépenses liées au projet ont été réalisées en 2025 et avant la date de sélection, celles-ci pourront être prises en compte dans l'enveloppe budgétaire du projet.

Par ailleurs, les actions liées à des dépenses éligibles devront avoir débuté durant l'année 2025.

Pour les projets d'une durée supérieure à ce délai, Adelphé financera uniquement les dépenses réalisées dans les délais indiqués ci-dessus.

Toutes dépenses liées au projet engendrées après le 31 décembre 2026 ne rentreront pas dans les dépenses éligibles à cet appel à projet.

Enveloppe budgétaire

Les candidats doivent établir leur budget en fonction des caractéristiques propres à chaque projet et devront compléter le fichier Excel proposé en pièce jointe et en exemple dans l'annexe 2, lors de la remise du dossier de candidature.

Adelphé soutiendra les projets sélectionnés à hauteur de cent pour cent (100%) des dépenses éligibles et cela dans la limite maximum de cinquante mille (50 000) euros hors taxes, dont maximum vingt mille (20 000) euros hors taxes dédiées à des actions de communication.

Les dépenses éligibles doivent avoir été facturées sur les années 2025 et 2026 et nécessitent des justificatifs à l'appui.

Résultats attendus / Livrables

- 1) **Sous 1 mois : Une note courte de communication** reprenant les informations diffusables publiquement, un court témoignage des motivations et du soutien proposé par Adelphé, qu'Adelphé pourra reprendre pour ses actions de communication, cela créant un socle utile aux actions de communication conjointe.

- 2) **Dans les 6 mois : Un entretien d'une demi-journée (à distance ou sur site)** avec un consultant mandaté par Adelphé, ayant pour but de reprendre les évolutions des poids des bouteilles de l'entreprise, d'une part via une étude quantitative de l'évolution de ces poids depuis 5 ans, et d'autre part via une étude qualitative, questionnant l'entreprise sur les explications, forces/faiblesses, opportunités/menaces, liées à ces évolutions. Les lauréats s'engagent à mener cet entretien à et communiquer les données nécessaires à Adelphé et à son consultant.

Une étude globale de l'ensemble des projets soutenus par Adelphé, sera réalisée sur la base de l'ensemble des entretiens réalisés. Cette étude globale fera mention de données globales, agrégées et anonymisées ne permettant pas d'identifier un lauréat. Cette étude a pour but d'éclairer sur l'évolution des poids au sein de la filière. **Cette étude sera communiquée aux fédérations professionnelles du secteur des vins et spiritueux, aux clients d'Adelphé de ce même secteur, et pourra le cas échéant, être rendue publique.**

- 3) **A la fin du projet : Un document de synthèse technique restituant :**

Détails des principales étapes du projet, de leurs déroulés, de leurs coûts, de leurs résultats, de leurs enseignements et retours d'expérience positifs et négatifs ;

Détails chiffrés de l'impact de ce projet, du nombre de bouteilles concernées / tonnages réduits / émissions de CO2 réduites, via ce projet ;

La photo de la bouteille développée ;

Les axes, les promesses ou les retombées presse autour du projet ;

La charge de travail nécessaire à la rédaction de ces livrables n'est pas négligeable et des ressources humaines devront être allouées afin de pouvoir répondre à ces attentes. Ces ressources seront comptabilisées dans l'enveloppe budgétaire. Certains porteurs de projet ont par le passé fait appel à des ressources externalisées afin de pouvoir assurer un suivi constant du projet.

Dans le cadre du projet, **un comité de suivi sera mis en place**. Il comprendra des collaborateurs d'Adelphé et les membres désignés par le porteur de projet et ses éventuels partenaires. Les personnes désignées seront les interlocuteurs privilégiés des parties respectives, **ils définiront ensemble une fréquence de réunion pour le suivi de projet.**

Confidentialité des résultats/livrables

Le régime de propriété et de confidentialité, des résultats et notamment des livrables du projet, figure au sein des Conditions Générales de Partenariat figurant en annexe au présent appel à projet.

Adelphé et les candidats retenus s'accorderont sur les éléments du projet rendus publics, la vocation d'Adelphé étant de partager au maximum les résultats pour inciter et aider tous les organismes similaires et les metteurs en marché à suivre les bonnes pratiques.

Il est cependant rappelé que le caractère reproductible des résultats et la possibilité pour Adelphé de diffuser une synthèse publique du projet est une des conditions sine qua non de leur participation dans les projets.

Critères d'éligibilité des projets

Pour être éligible, le projet doit :

- 1) Être porté par **un metteur en marché Client d'Adelphé***

** Il est expressément précisé que seules les entreprises ayant conclu un contrat avec Adelphé, pour la prise en charge de leurs obligations au titre de la REP Emballages ménagers et Imprimés et papiers à usage graphique (dit contrat « Client »), seront autorisés à candidater. La résiliation de son contrat Client par un Lauréat, entraînera la résiliation du contrat de soutien de son projet au titre de l'appel à projet. Dans ce cas, ledit lauréat ne pourra plus percevoir les soutiens d'Adelphé.*

- 2) Concerner **une bouteille en verre** contenant un produit issu de la filière vin et spiritueux**

Adelphé – Cahier des charges – Réduction du poids des bouteilles propriétaires

***La filière Vins et Spiritueux inclut les vins tranquilles, les vins effervescents, les boissons spiritueuses et les vins d'apéritifs, hors bouteilles syndicales. Excluant la bière, le cidre, les sirops et toutes autres boissons sans alcool.*

3) Être notamment distribué sur le **marché français**

4) Concerner **la réduction du poids** de cette bouteille

5) Respecter **les critères "poids seuils" de l'AAP**, le nouveau poids cible de la bouteille objet du projet devra se situer :

- ✓ Égal ou en dessous de 500g pour un vin tranquille de 75cl
- ✓ Égal ou en dessous de 835g pour un vin effervescent de 75cl
- ✓ Égal ou en dessous de 500g pour une boisson spiritueuse de 70cl
- ✓ Égal ou en dessous de 600g pour une boisson spiritueuse de 1L
- ✓ Égal ou en dessous de 500g pour un vin d'apéritif de 75cl

6) Commencer entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et se réaliser au 31 décembre 2026 au plus tard.

Les entreprises ayant déjà été sélectionnées dans le cadre d'un appel à projet dédié à l'éco-conception, lancé par Adelphé au titre de l'année 2024 et/ou de l'année 2025, ne pourront pas candidater au présent appel à projet.

Critères de sélection des projets

Les dossiers de candidatures éligibles seront étudiés au regard des critères suivants :

- ✓ Le volume de bouteilles concerné par ce projet de réduction ;
- ✓ Le pourcentage de réduction entre la bouteille initiale et la bouteille projet ;

Les dossiers présentant les meilleures performances au vu des deux critères ci-dessus seront sélectionnés. En cas d'égalité entre deux ou plusieurs dossiers, ces derniers seront classés par ordre d'arrivée, la date et l'heure d'arrivée de l'email de candidature faisant foi.

Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles sont les suivantes :

- ✓ Etudes amont de définition du besoin (perception vigneronne, perception consommateur, étude économique...)
- ✓ Travaux de conception avec un verrier ;
- ✓ Maquette verrière ;
- ✓ Echantillons/tirages tests verriers ;
- ✓ Tests en interne ou externe de la nouvelle solution (étapes de conditionnement, de stockage, de transport) ;
- ✓ Outils/supports de communication et de valorisation auprès des vignerons ;
- ✓ Outils/supports de communication à l'externe ;
- ✓ Dépenses de personnels affectés au projet ;
- ✓ Les amortissements d'équipements et de matériels de recherche / de tests ;
- ✓ Les dépenses de sous-traitance confiées à des laboratoires, à des fournisseurs, à des consultants chargés d'accompagner le projet.

Dépenses non éligibles :

- ✓ Financement de trésorerie ou de besoins en fonds de roulement d'exploitation ;
- ✓ Dépenses sans rapport avec le projet et/ou démesurées / inconsidérées au regard du projet ;
- ✓ Dépenses déjà financées par une autre aide financière.

Annexe 1 Formulaire de candidature

1) Description du projet

Nom de l'entité postulante :	
Nom du projet :	
Description détaillée du projet (préciser poids actuel et poids ciblé) :	
Description détaillée des étapes envisagées :	
Description des contraintes actuelles ou potentielles identifiées (sanitaires, technologiques, juridiques, etc.) :	
Motivations associées :	
Tonnages concernés / nombre de bouteilles concernés (Chiffre France et Chiffre Export) :	
Durée du projet (en mois) :	
Date cible de mise en marché possible :	
Coût total du projet hors taxes et répartition de celui-ci :	
Montant du financement demandé :	

2) Planning estimé

Exemple :

	Février 2025	Mai 2025	Octobre 2025	Janvier 2026	Février 2026
Étape 1					
Étape 2					
Étape 3					
Étape 4					

3) Porteurs du projet

Renseignements administratifs et juridiques :

Nom du porteur de projet :	<input type="text"/>
Type d'entreprise : (cocher la case correspondante)	<input type="checkbox"/> Metteur en marché <input type="checkbox"/> Fabricant / Transformateur <input type="checkbox"/> Consultant <input type="checkbox"/> Syndicat professionnel <input type="checkbox"/> Autre, à préciser :
Adresse :	<input type="text"/>
Code postal / Ville :	<input type="text"/>
N° SIRET :	<input type="text"/>

Informations sur les personnes en charge du suivi du projet :

Suivi technique du projet – chef de projet :

NOM Prénom :	<input type="text"/>
Fonction :	<input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>
Code postal / Ville :	<input type="text"/>
Téléphone :	<input type="text"/>
E-mail :	<input type="text"/>

Suivi administratif & financier du projet (à compléter si différent du chef de projet) :

NOM Prénom :	<input type="text"/>
Fonction :	<input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>
Code postal / Ville :	<input type="text"/>
Téléphone :	<input type="text"/>
E-mail :	<input type="text"/>

Si des porteurs de projet supplémentaires participent au projet, merci de compléter les informations demandées pour chaque porteur de projet.

Annexe 2 Annexe financière

Important : l'Annexe financière DISPONIBLE EN PIECE JOINTE et ICI ILLUSTREE sera intégrée dans le contrat et sera le document de référence pour le financement du projet par Adelphe.

Après sélection du projet, les porteurs de projet peuvent proposer à Adelphe une annexe modifiée à intégrer dans le contrat tant que le montant financé par Adelphe reste inchangé et que les règles de financement sont respectées. Adelphe aura alors 15 jours ouvrés pour accepter ou refuser cette modification.

ANNEXE & SUIVI FINANCIER DU PROJET				
Dépenses affectées directement & exclusivement à la réalisation du projet				
Nom de l'entreprise (coordinatrice) :			
Nom du projet :			
Repères temporels du projet	Début :	JJ/MM/AA	Fin :	JJ/MM/AA
Durée du projet en mois	0,0			

PARTIE A REMPLIR POUR SIGNATURE DU CONTRAT

BUDGET PREVISIONNEL		réalisé le :		JJ/MM/AA
A - EQUIPEMENT (Comptes comptables éligibles 20, 21, 23) [1]				
Détail	Coût d'acquisition	Durée d'amortissement en mois	% d'utilisation pour le projet	Coût amortissement (Prévisionnel)
<i>(Donner la nature de l'équipement concerné)</i>	0,00 €	1,0	0%	0,00 €
<i>(Insérer une ligne au-dessus si nécessaire)</i>	0,00 €	1,0	0%	0,00 €
A - Sous-Total Equipement en € HT				0,00 €
B - PERSONNEL (Salaire brut chargé) (Compte comptable éligible 64) [2]				
Détail	Salaire de référence mensuel	Nombre de jours	Coût total (Prévisionnel)	
<i>(Donner le détail des personnels par niveau de qualification)</i>	0,00 €	0	0,00 €	
<i>(Insérer une ligne au-dessus si nécessaire)</i>	0,00 €	0	0,00 €	
B - Sous-Total Personnel en €			0,00 €	

C - FONCTIONNEMENT (Comptes comptables éligibles 60, 61 et 62) [3]			
Détail	Nombre ou coût d'achat	Coût unitaire ou taux d'usage	Coût total (Prévisionnel)
Consommables	0	0,00	0,00 €
Services extérieurs (prestations de services et sous-traitance) (à détailler : cf [3]) (Insérer une ligne au-dessus si nécessaire)	0	0,00	0,00 €
Autres dépenses (documentation, reproduction...)	0	0,00	0,00 €
c - Sous-Total en € HT			0,00 €
Frais de déplacement (Préciser nombre et nature) (Insérer une ligne au-dessus si nécessaire)	0	0,00	0,00 €
	0	0,00	0,00 €
d - Sous-Total en € HT			0,00 €
C - Sous-Total Fonctionnement en € (c+d) HT			0,00 €
D - AUTRES MOYENS INTERNES			
Détail	Nombre ou durée	Coût unitaire	Coût total (Prévisionnel)
Analyses réalisées	0	0,00	0,00 €
Frais de mobilisation d'outils de production [4] (Insérer une ligne au-dessus si nécessaire)	0	0,00	0,00 €
	0	0,00	0,00 €
D - Sous-Total Autres moyens internes en € HT			0,00 €
A + B + C + D : DEPENSES EXCLUSIVEMENT AFFECTEES AU PROJET			0,00 €
Frais généraux de gestion [5] (Taux à préciser en colonne C : 4 % maximum du coût total du projet)		0%	0,00 €
TOTAL PREVISIONNEL GENERAL en €			0,00 €
Validation des comptes par un Expert comptable ou un CAC en €			0,00 €

Précision sur les justificatifs qui seront demandés à chaque facturation :

- Pour les dépenses d'équipement, les factures et les tableaux d'amortissement
- Pour les dépenses de personnel, un tableau de suivi des temps avec la fonction des personnes mobilisées sur le projet
- ...